

LA GÉNÉROSITÉ DE BIEN-ÊTRE ET CONFORT

Le catalogue **BIEN-ÊTRE ET CONFORT**, enseigne commerciale du groupe **PROMONDO** (Nice), annonce l'envoi d'un chèque à ses clients. Curieusement, il n'y a aucun tirage au sort et son expédition est subordonnée à une commande d'articles.

Une lecture attentive des documents publicitaires permet de découvrir les subtilités de cette offre. En fait, le chèque de 15 722 qui est promis n'est pas un chèque bancaire libellé en euros mais une contre-valeur en points de fidélité. L'utilisation d'une formulation comme « chèque contre-valeur euros à solliciter » vient rajouter à la confusion.

Un discret paragraphe mentionne que « ceci n'est en aucun cas un jeu mais bien une attribution de points fidélité et de cadeaux correspondants, soit un barème officiel de quinze mille sept cent vingt-deux points pour obtenir ce chèque réduction ».

Au bout du compte, le client de **BIEN-ÊTRE ET CONFORT** est doté d'un capital de points fidélité, probablement à convertir en bons de réduction sur un prochain achat, mais ne détient aucune précision sur les modalités de l'offre (*montant du bon de réduction, conditions d'utilisation*)!

Le consommateur a tout avantage à éviter ce genre de propositions commerciales peu transparentes !

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménagoutte (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**